

2021-12-06

Lundi, le 6 décembre 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, six décembre deux mille vingt et un (06-12-2021) à dix-neuf heures trente en respectant les consignes du gouvernement relativement au couvre-feu ainsi qu'à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2^e étage du Centre communautaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QU'en zone verte, les séances sont publiques avec un nombre restreint de participants afin de respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

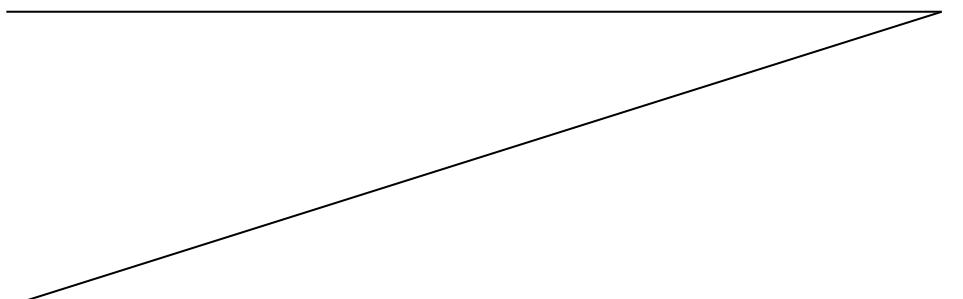
202112-308

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

Adoptée



Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, six décembre deux mille vingt et un (06-12-2021) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Francis Picard, maire-suppléant et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Onil Giguère
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Isabelle Harmegnies
Siège N° 6 = Francis Picard

Est absent : Pierre Therrien, maire

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;
- 4° Suivi de la réunion précédente (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Avis de motion pour un règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2022 et les conditions de perception ;
- 11° Nomination d'une personne désignée (fossé mitoyen, clôture mitoyenne, fossé de drainage, etc.) ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité ;
- 15° Nomination d'un responsable – Régie sanitaire intermunicipale des hameaux ;
- 16° Entente de services aux sinistrés pour les trois prochaines années ;
- 17° Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations ;
- 18° Écocentre de Val-des-Sources – budget 2022 ;
- 19° Demande pour arrêt pour nuitée à la Halte Desjardins ;
- 20° Demande d'aide financière de la Meunerie ;
- 21° STC des Sources – demande de participation d'un élu ;
- 22° Vœux de Noël – Journal Actualités l'Étincelle ;
- 23° Voirie ;
- 24° Parcours les Sources – présentation aux élus ;
- 25° Varia ;
 - 25.1° Demande de l'Escadron 635 ;
 - 25.2° Contrat surnuméraire déneigement 2021-2022 ;
 - 25.3° Demande d'appui – Gestion des érablières région de l'Estrie ;
 - 25.4° Demande de remboursement – PPA-ES ;
 - 25.5° Patinoire – patinage libre / hockey ;
 - 25.6° Camp neige ;
 - 25.7° Embellissement ;
 - 25.8° Harmonie sociale ;

202112-309

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseiller Claude Dupont

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire du 15 novembre 2021 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202112-310

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202112-311

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-
trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes
ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

202100661 = Chambre de commerce et d'entrepreneuriat : renouvellement de l'adhésion 2021-2022	82.78 \$
202100662 = Hydro-Québec : station de pompage, centre communautaire, garage, chalet des loisirs, station d'épuration	2 943.78 \$
202100663 = Tryskell communication : participation financière (budget de la culture)	400.00 \$
202100664 = BEAM : 30% du devis 113 pour panneau acoustiques et 30% du devis 115 pour panneaux muraux	11 322.17 \$
202100665 = Hélène Turcotte – Consultante : planification des besoins – marché au cœur - PDCN	1 724.63 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE NOVEMBRE : 177 397.70 \$

TOTAL DES REVENUS DE NOVEMBRE : 44 836.29 \$

202190341 à 344 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 655.36 \$
202190345 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (4%)	1 040.44 \$
202190346 à 349 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	2 974.52 \$
202190350 à 353 = André Larrivée : salaire (4 semaines)	2 925.04 \$
202190354 à 357 = Émilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 226.40 \$
202190358 = Pauline Dumoulin : rémun. des élus pour déc. 2021	284.80 \$
202190359 = Claude Dupont : rémun. des élus pour déc. 2021	284.80 \$
202190360 = Onil Giguère : rémun. des élus pour déc. 2021	284.80 \$
202190361 = Isabelle Harmegnies : rémun. des élus pour déc. 2021	284.80 \$
202190362 = Francis Picard : rémun. des élus pour déc. 2021	284.80 \$
202190363 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour déc. 2021	853.88 \$
202190364 = Richard Viau : rémun. des élus pour déc. 2021	284.80 \$

202100666 à 670 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, garderie, centre communautaire (5 semaines), 50% déneigement	2 075.00 \$
202100671 = Mégaburo : frais de photocopies – lecture de compteur	342.73 \$
202100672 = Hydro-Québec : station de pompage	28.72 \$
202100673 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202100674 = Acier Victoria : tube, angle, flat	1 425.36 \$
202100675 = ADMQ : webinaire – adoption du PL 49	143.72 \$
202100676 = Vivaco : essence, collier de serrage, plaque murale, sel à glace, sable et sel, bouteille d'eau	639.53 \$
202100677 = Solutions Supérieures : vadrouilles, détergent neutre, papier hygiénique, papier mains,	532.40 \$
202100678 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	8 244.37 \$
202100679 = MRC des Sources : quote-part 4 ^e versement, crédit congrès FQM	18 834.53 \$
202100680 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part décembre 2021	2 611.92 \$
202100681 = Pelletier et Picard : électricien (génératrice)	288.22 \$
202100682 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	3 108.03 \$
202100683 = Infotech : chèques fournisseurs, comptes taxes	970.40 \$
202100684 = Pierre Therrien : frais de déplacement et club social)	152.20 \$
202100685 = Adrien Gagnon : club social	85.00 \$
202100686 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	20.00 \$
202100687 = Municipalité Saint-Georges : service inspection de juillet à octobre 2021	5 846.10 \$
202100688 = Claude Blain : club social	85.00 \$
202100689 = Excavation Marquis Tardif : transport de gravier, gravier	5 976.54 \$
202100690 = Eurofins EnvironneX : analyses de laboratoire (égout)	349.81 \$
202100691 = J.N. Denis : chaîne à piton, remplissage d'urée, peinture, prestone, union,	1 118.81 \$
202100692 = Desroches : diesel, mazout	1 710.01 \$
202100693 = Sidevic : câble gris, tape électrique,	103.38 \$
202100694 = Onil Giguère : club social	17.00 \$
202100695 = Agritex : CL51	114.22 \$
202100696 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	1 512.79 \$
202100697 = Oxygène Bois-Francs : acétylène, oxygène	31.74 \$
202100698 = Solutia télécom : cellulaire, case, protecteur d'écran	169.87 \$
202100699 = Claude Dupont : club social	102.00 \$
202100700 = Francis Picard : club social	102.00 \$
202100701 = Richard Viau : club social	102.00 \$
202100702 = Maxime Allard : club social	85.00 \$
202100703 = Inneo Environnement : suivi de la qualité de l'eau souter- raine	2 221.03 \$
202100704 = H ₂ O Innovation : contrat de service, kit de valve	1 503.12 \$
202100705 = Consultants GTE : préparation de cartes de travail	2 298.21 \$
202100706 = Camion BL : prestone, frais environnemental	121.69 \$
202100707 = Isabelle Harmegnies : club social	17.00 \$
202100708 = Clémence Hourlay : rémunération du responsable de la bibliothèque (semaines),	350.79 \$
202100709 = Aline Piché : fermeture des jardins, décoration de Noël	440.00 \$
202100710 = Archambault : livres pour la bibliothèque	104.74 \$
202100711 = Bureau en gros : cahiers de note, tablettes, feuilles pour plastifier (lettre et légal), calculatrice, boudins, caisses de papier, stylos, taille-crayon électrique,	718.46 \$
202100712 = L.P. Expert : refroidissement, transport, changement de la boîte à fuse, main d'oeuvre, exhaust	1 950.49 \$
202100713 = Acier Jean Hébert : balance facture	27.00 \$
202100714 = GLS : transport	16.43 \$
202100715 = Martech : attache et transport pour arrêt lumineux	104.06 \$

202100716 = FQM Assurances : renouvellement assurances 2022	16 863.39 \$
202100717 = Jason Maheux Moyen : refaire tubing sur frame de balai	298.94 \$
202100718 = Pauline Dumoulin : club social	17.00 \$
202100719 = Petite caisse : timbres, eau, liqueurs	300.00 \$
202100720 = Les Éditions juridiques FD : service de mise à jour	198.98 \$
202100721 = Comité de développement : subvention	4 772.44 \$
202100722 = Desrochers : diesel, mazout	953.54 \$
202100723 = Bureau en gros : tablettes quadrillées, kleenex, calendrier de bureau, correcteur, globes	85.02 \$
202100724 = La Boite d'urbanisme : caractérisation / version préliminaire	950.00 \$
202100725 = Hydro-Québec : éclairage de rues	153.53 \$
202100 = Lucie Lemelin : atelier compostage	100.00 \$
RBC : camion Western Star (60 mois / 2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	100 496.74 \$

202112-312

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

202112-313

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Onil Giguère

ET résolu à l'unanimité des membres

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme dépose le rapport des revenus et dépenses préparé en date du 16 novembre 2021.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2022 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

202112-314

Le conseiller Claude Dupont donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant le taux de taxes de l'exercice financier 2022 et les conditions de perception.

Adoptée

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE (FOSSE MITOYEN, CLOTURE MITOYENNE, FOSSE DE DRAINAGE, ETC.)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désignent l'officier municipal, Monsieur Luc Lefrançois pour régler les mésententes conformément aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le 3e alinéa de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales autorise le conseil à prévoir, à même l'acte de désignation de la personne désignée, la rémunération et les frais admissibles ;

202112-315

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Onil Giguère appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée.

QUE l'ouverture de dossier est fixée à 100 \$ par demande en plus des frais suivants :

Travail et démarches de la personne désignée (par exemple : vacation sur les lieux, vacation au bureau de la publicité des droits, préparation de rapport et transmission de rapport, ordonnance, etc.) selon le salaire horaire de l'inspecteur ;

Déboursés divers (frais pour services professionnels : avocats, agronomes, ingénieurs, etc., transmission de documents, etc.) selon les coûts réels ;

Frais de déplacement selon les frais payés habituellement par la municipalité ;

Les montants prévus à la présente résolution seront indexés, pour chaque exercice financier à compter du 1er janvier 2014, en fonction du salaire payé à l'inspecteur.

Adoptée

DÉPOT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

202112-316

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 30 novembre 2021.

Adoptée

NOMINATION D'UN RESPONSABLE – RÉGIE SANITAIRE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX

202112-317

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par la conseillère Isabelle Harmegnies

QUE le conseiller Richard Viau soit nommé à titre de responsable pour représenter la municipalité à la Régie sanitaire intermunicipale des hameaux.

Adoptée

ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

202112-318

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle l'entente pour une période de 3 ans. La municipalité s'engage à verser une contribution annuelle de 170 \$ pour l'année 2021-2022, de 180 \$ pour l'année 2022-2023 et 180 \$ pour l'année 2023-2024.

Adoptée

RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

202112-319

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère
appuyé par la conseillère Isabelle Harmegnies

ET résolu à l'unanimité des membres

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

QU'une copie certifiée conforme soit transmise à Madame Maude Déry, CPA, CGA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit.

Adoptée

ÉCOCENTRE DE VAL-DES-SOURCES – BUDGET 2022

202112-320

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition de la Ville de Val-des-Sources pour l'utilisation de l'écocentre domestique selon les conditions suivantes :

- Un frais de base annuel de **10 \$ par unité d'évaluation résidentielle** (incluant les résidences de ferme) sera chargé à la Municipalité, afin de payer pour l'entretien et l'opération des lieux. Au frais de base annuel, s'ajoutera les frais de traitement des matières payer sur place par l'utilisateur du service. La liste des frais de traitement est énumérée en annexe.
- La Ville de Val-des-Sources fera parvenir une copie des factures mensuelles aux municipalités.
- Dans le cas d'un entrepreneur, un commerce, une entreprise industrielle ou une institution (ICI), l'accès n'est pas autorisé.
- Un communiqué sera distribué sur le territoire de la municipalité pour informer la population.

Adoptée

**DEMANDE D'ARRÊT POUR NUITÉE À LA HALTE
DESJARDINS**

Un retour sera fait dans ce dossier à la séance de janvier 2022.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MEUNERIE

Un retour sera fait dans ce dossier à la séance de janvier 2022.

**STC DES SOURCES – DEMANDE DE PARTICIPATION D'UN
ÉLU**

Les membres du conseil ne sont pas disponibles pour siéger sur le comité de STC des Sources.

VŒUX DE NOEL – JOURNAL ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE

202112-321

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la publication des vœux de Noel sur 1/6 de page au montant de 209 \$ plus taxes.

Adoptée

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie à l'exception que les fils de l'arrêt lumineux ont été arrachés.

PARCOURS LES SOURCES – PRÉSENTATION AUX ÉLUS

Un retour sera fait dans ce dossier à la séance de janvier 2022 afin de prévoir une rencontre.

DEMANDE DE L'ESCADRON 635

202112-322

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une contribution financière au montant de 100 \$.

Adoptée

**CONTRAT SURNUMÉRAIRE DÉNEIGEMENT 2021-2022
ENTENTE GRÉ À GRÉ – DÉNEIGEMENT SUR DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien désire conclure une entente gré à gré (contrat à exécution) avec monsieur Vincent Marcoux pour la saison 2021-2022 ;

202112-323

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé pour la disponibilité.

QU'un montant de 30 \$ l'heure soit versée pour chaque heure travaillée.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI – GESTION DES ÉRABLIÈRES RÉGION DE L'ESTRIE

Un retour sera fait dans ce dossier à la séance de janvier 2022.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – PPA-ES

- Dossier : 00030285-1 – 40010 (05) – 2020-06-16-55
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)
- Résolution numéro : 202012-225

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

202112-324

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Richard Viau, appuyée par le conseiller Onil Giguère, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de la Municipalité de Saint-Adrien approuve les dépenses d'un montant de 54 238.67 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

PATINOIRE – PATINAGE LIBRE / HOCKEY

Les membres du conseil discutent de la problématique connue à l'effet que les heures de patinage libre et de hockey ne sont pas respectées. Une demande sera faite auprès de monsieur Christian Coté pour faire un rond à coté de la patinoire existante pour permettre le patinage libre.

La conseillère Isabelle Harmegnies mentionne qu'elle déposera une demande de subvention auprès du CSLE pour faire l'achat d'équipements.

CAMP NEIGE

Une demande sera faite auprès de la MRC des Sources afin de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt si un élu est rémunéré pour animer un projet pour les jeunes.

EMBELLISSEMENT

Les conseillers responsables de l'embellissement rencontreront Aline Piché en début d'année 2022 pour discuter de la proposition qu'elle a déposé au budget.

HARMONIE SOCIALE

Monsieur Jean-Pierre Chapleau fait un compte-rendu de la démarche du comité de développement afin d'organiser un débat public et d'offrir aux gens une formation sur la communication non violente.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202112-325

Le conseiller Richard Viau propose que la session soit close à 20 h 50.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Francis Picard, maire-suppléant

"Je, Francis Picard, maire-suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

